



Biodiversité dans les aires protégées :

Parcs nationaux et parcs naturels marins

Parc national des Cévennes

Florac, Occitanie

Parc créé en 1970 / 74 employés



La mesure

La mesure « Biodiversité dans les aires protégées : parcs nationaux et parcs naturels marins » vise à soutenir les Parcs nationaux et les parcs naturels marins pour la réalisation d'opérations de restauration de sites et de création d'infrastructures dans leur territoire, vecteurs d'emplois locaux et d'attractivité, notamment touristique.

La belle histoire

Le Parc national des Cévennes est le plus vaste des parcs nationaux de métropole et le seul à accueillir une population humaine permanente significative au cœur de parc. L'établissement public, chargé par l'État de protéger ce territoire, associe les 67 000 habitants de ses 118 communes dans sa recherche d'un développement équilibré entre les humains et la nature.

Le parc a reçu le label de « Réserve Internationale de Ciel Étoilé » en 2018. Ce label, qui récompense ses efforts de lutte contre la pollution lumineuse, a été décerné à titre provisoire. Pour être conforté, il nécessite la rénovation de l'éclairage public dans les communes du parc, afin d'installer des lampes moins intrusives et de prévoir des coupures la nuit. Ces travaux bénéficient à la biodiversité nocturne, mais également au bilan carbone et aux finances des communes. Les économies d'énergie réalisées permettent d'amortir les travaux en trois à cinq ans.

Le programme de rénovation des 20 000 points d'éclairage public du parc représente plus de 4 millions d'euros de travaux. Des crédits européens en ont déjà financé le tiers, en collaboration avec les syndicats d'éclairage du Gard et de la Lozère. Le programme 2021, soutenu à hauteur de 500 000 euros par le plan France Relance, permettra de remplacer l'éclairage de nouvelles communes et de mobiliser des agglomérations limitrophes.

Témoignage



Anne Legile

Directrice du Parc national des Cévennes

« Nous sommes actuellement la plus grande réserve de ciel étoilé d'Europe. Les crédits France Relance vont nous permettre de consolider ce label. Les rénovations de l'éclairage public concrétisent notre politique d'éco-responsabilité à l'intérieur du parc. Nous entraînons dans notre démarche les communes avoisinantes, comme Mende, Alès, Millau, et même Montpellier. »

Pour bénéficier de cette mesure

- 1 [Planderelance.gov.fr](https://planderelance.gov.fr)
- 2 Catégorie bénéficiaires « Collectivités locales »
- 3 Mesure « Biodiversité dans les aires protégées : Parcs nationaux et parcs naturels marins »